

Villages

Beebe Plain, Dixville, Rock Island, Stanstead Plain.

Cantons.—Townships.

Barford, Barnston, Hatley, Magog, Stanstead.

Chef-lieu : Stanstead Plain.

Le comté de St-Hyacinthe.

Division électorale :

S. R. P. Q. Titre 1er, ch. 2. s. 2. Art. 61.

Le comté de St-Hyacinthe est borné au nord-est, par les comtés de Richelieu et Bagot ; à l'est, par le comté de Bagot ; au sud et au sud-ouest, par le comté de Rouville ; et à l'ouest, par la rivière Richelieu et par le comté de Richelieu, y comprises les îles les plus rapprochées, situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui.

Le comté, ainsi borné, comprend la cité de St-Hyacinthe et les paroisses de St-Hyacinthe-le-Confesseur, Notre-Dame de St-Hyacinthe, St-Damase, La Présentation, St-Barnabé, St-Jude, St-Charles, St-Denis et Ste-Marie-Madeleine. S. R. B. C. c. 75, s. 1, § 56 ; 42-43 V., c. 44, s. 1 ; 44-45 V., c. 33, s. 1 ; 49 V., c. 37, s. 1, et 49-50 V., c. 96, s. 5.

Comté municipal :

Comprend : le comté de St-Hyacinthe, moins la cité de St-Hyacinthe.

S. R. P. Q. Titre 1er, ch. 2, s. 6. Art. 73.

MOINS : Cette partie de la paroisse de St-Damase annexée à celle de St-Michel de Rougemont, comté de Rouville.

53 V. C. A. SANCTIONNE LE 2 AVRIL 1890.

N. B. Le comté comprend les municipalités suivantes telles qu'actuellement bornées et limitées, savoir :

Paroisses.—Parishes.

La Présentation, N.-D. de St. Hyacinthe, St. Barnabé, St-Charles, St-Damase, St-Denis, St-Hyacinthe le Confesseur, St-Jude, Ste-Marie Madeleine.

Chef-lieu : St-Hyacinthe.

The county of St. Hyacinthe,

Electoral division :

R. S. P. Q. Title 1st, ch. 2. s. 2. Art. 64.

The county of St. Hyacinthe is bounded on the north-east, by the counties of Richelieu and Bagot ; on the east, by the county of Bagot ; on the south and south-west, by the county of Rouville ; and on the west, by the River Richelieu and by the county of Richelieu, including the nearest islands situated wholly or in part opposite to such county.

The county, so bounded, comprises the city of St. Hyacinthe and the parishes of St. Hyacinthe le Confesseur, Notre-Dame de St. Hyacinthe, St. Damase, La Présentation, St. Barnabé, Ste-Jude, St. Charles, St. Denis and Ste. Marie Madeleine. C. S. L. C., c. 75, s. 1 § 56 ; 42-43 V., c. 44, s. 1 ; 44-45 V., c. 33, s. 1 ; 48 V., c. 37, s. 1 ; 49-50 V., c. 96, s. 5.

Municipal county :

Comprises : the county of, St. Hyacinthe, less the city of St. Hyacinthe.

R. S. P. Q. Title 1st, ch. 2, s. 6. Art. 73.

MINUS : That part of the parish of St. Damase annexed to that of St. Michel de Rougemont, county of Rouville.

53 V. C. A. ASSENTED TO THE 2ND APRIL, 1890.

N. B. The county comprises the following municipalities as actually bounded and abutted, to wit :